

Pour publication immédiate

**Vol de voitures à la baisse, implication du crime organisé à la hausse
Le palmarès des dix véhicules les plus convoités des voleurs met en relief la nécessité de poursuivre
les efforts visant à combattre le vol de voitures et l'exportation de voitures volées**

Toronto, Ont. – Le 9 décembre 2009 – Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) a publié son palmarès annuel des véhicules les plus couramment volés de nos jours. Bien qu'un modèle de Honda Civic continue d'occuper la première place, l'apparition de modèles haut de gamme comme la Cadillac Escalade dans le palmarès témoigne de l'implication accrue du crime organisé dans le vol de voitures.

Voici le palmarès des dix véhicules les plus convoités des voleurs :

1. Honda Civic SiR 2 portes 2000
2. Cadillac Escalade ESV 4 portes, à traction intégrale, 2003
3. Honda Civic SiR 2 portes 1999
4. Chevrolet/GMC Trailblazer SS, 4 portes, 4 roues motrices, 2006
5. Cadillac Escalade EXT 4 portes, à traction intégrale, 2002
6. Cadillac Escalade ESV 4 portes, à traction intégrale, 2005
7. Mitsubishi Eclipse Sypher 2 portes 1997
8. Audi S4 Quattro 4 portes 2000
9. Hummer H2 4 portes, à traction intégrale, 2006
10. Cadillac Escalade 4 portes, à traction intégrale, 2005

« Nous constatons l'existence de deux types très différents de voleurs de voitures, a déclaré Joey Ouellet, directeur régional, Enquêtes, BAC. Le premier type est simplement à la recherche d'une voiture facile à voler, démunie d'un dispositif d'immobilisation antivol électronique approuvé, pouvant être utilisée à des fins de transport, être démontée en vue de la revente des pièces ou servir à commettre d'autres crimes. L'autre type de voleur s'intéresse aux véhicules haut de gamme de modèles récents. Bien que ces véhicules soient plus difficiles à voler, des réseaux très perfectionnés du crime organisé peuvent réaliser d'importants bénéfices en les expédiant outre-mer, en les démontant en vue de revendre les pièces ou en les vendant à des consommateurs sans méfiance après avoir changé le numéro d'identification du véhicule (NIV) ».

Bien que de nombreux véhicules à quatre roues motrices haut de gamme tels que la BMW X6, la Toyota RAV4 et la Lexus RX350 ne figurent pas dans le palmarès ci-dessus, ils sont de plus en plus la cible des voleurs. La demande pour les véhicules de ce genre est élevée au Ghana, au Nigeria, à Dubaï, au Liban, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est. Les criminels organisés expédient les véhicules outre-mer, de sorte que le taux de recouvrement des véhicules volés au Canada continue de fléchir, même si le nombre total de vols est en baisse.

Le vol de voitures en chiffres :

- En 2008, le vol de voitures a coûté aux assureurs canadiens 465 millions de dollars, soit environ 30 \$ en moyenne par contrat d'assurance automobile.
- Selon Statistique Canada, 125 271 véhicules ont été volés au Canada en 2008, un recul de 15 % par rapport à 2007.
- En 2009, les enquêteurs du BAC qui travaillent en collaboration avec les organismes d'application de la loi ont empêché que 300 véhicules volés ne quittent les ports canadiens et ont rapatrié de l'étranger 72 véhicules représentant une valeur totale d'environ 11 millions de dollars.

« Bien que la diminution du vol de voitures soit encourageante, l'incidence du vol de voitures est beaucoup plus grave que le vol comme tel, a déclaré M. Ouellet. Le vol de voitures tue et blesse chaque année des Canadiens innocents. Il menace notre sécurité parce qu'il permet de financer le crime organisé et, possiblement, le terrorisme. Heureusement, un projet de loi destiné à mettre en œuvre les mesures qui s'imposent pour contenir cette menace croissante se trouve présentement devant le Sénat ».

Le projet de loi C-26 reconnaît que le vol de véhicule est une infraction grave et distincte en vertu du Code criminel, plutôt qu'une simple infraction contre des biens. Il cible les récidivistes du vol de voitures impliqués dans le crime organisé qui s'adonnent à cette dangereuse activité à des fins purement lucratives. Le projet de loi s'attaque globalement aux activités courantes intervenant dans le vol de voitures organisé, notamment la possession d'un véhicule en vue d'en faire le trafic, l'exportation de véhicules volés et la falsification des numéros d'identification du véhicule. Il confère également à l'Agence des services frontaliers du Canada les pouvoirs dont elle a besoin pour repérer et saisir les véhicules volés ou les pièces de véhicules volés destinés à l'exportation.

« Comme le projet de loi C-26 a reçu l'appui de tous les partis à la Chambre des communes, nous espérons que le Sénat adoptera le projet de loi C-26 le plus rapidement possible afin que les agences d'application de la loi puissent disposer des outils dont elles ont besoin pour lutter contre le vol de voitures », a déclaré M. Ouellet.

Les données ci-dessus sur les véhicules volés sont entièrement fondées sur l'information relative aux réclamations d'assurance réelles recueillie auprès de compagnies qui font souscrire la presque totalité de leurs contrats d'assurance automobile au Canada. Vous pouvez consulter ces données dans l'édition 2009 du document « Différences entre les voitures » du BAC, dans lequel sont comparés les dossiers de réclamation d'assurance des modèles de véhicules les plus vendus au pays. Sont également indiqués dans ce document les meilleurs et les pires modèles de véhicule sur le plan des réclamations présentés pour collision et vol. Les consommateurs sont invités à le consulter avant d'acheter un véhicule neuf ou d'occasion. Le document « Différences entre les voitures » a pour but d'aider les consommateurs à comprendre l'incidence des coûts liés aux réclamations d'assurance vol, collision et autres sur les primes d'assurance. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez parcourir le site Web du BAC à l'adresse www.ibc.ca puis cliquer sur « Différences entre les voitures » sous « Liens rapides ».

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada. Ses sociétés membres représentent près de 95 % du marché de l'assurance de dommages au Canada. Le secteur de l'assurance de dommages emploie plus de 110 000 Canadiens, paie des impôts de plus de

6 milliards de dollars aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et gère en tout des primes de 39 milliards de dollars.

-30-

Pour obtenir un complément d'information ou pour obtenir une entrevue avec Joey Ouellet, directeur régional, Enquêtes, BAC, veuillez communiquer avec Marlene Malfin au 418 627-5460.